

1
Département
de la Haute-Saône.

Arrondissement de Mirebeau

Monographie

Canton d'Autreville

- de la Commune de -

Auydaniet

I

La Commune de Auydaniet est une des onze communes du Canton d'Autreville (Arrondissement de Mirebeau, Département de la Haute-Saône); elle est comprise dans l'ancienne province du Languedoc. Elle est limitée au Nord et à l'Est par la Commune de Lagracé. D'un côté par celle de Maucroix; au S. E. par la ville d'Autreville, et au S. par la Commune de Corcey.

Le village est construit sur un plateau qui domine la magnifique et productive plaine de la Saône. Le point de vue est très beau.

L'étendue du territoire est de sept cent trente hectares soixante quatre ares soixante centiares.

La distance au chef-lieu du Canton est de 5 kilomètres; au chef-lieu d'Arrondissement de 10; et à celui du Département de 33.

Description Physique du pays.

Relief du sol. — L'Etendue en cos rectangulaire, trois fois environ plus longue dans la direction du N. E. vers le S. O. et le côté N. E. est deux fois environ plus large que le côté S. O. qui se termine en figure de croix irrégulière de fusil prenant la direction du Sud.

— Excepté la plaine qui est plate dans toute son étendue et le village qui l'est aussi, le territoire offre un grand nombre d'inégalités de terrain provenant des bords escarpés des ruisseaux qui le traversent et des coteaux qui l'entourent. On ne rencontre rien des montagnes proprement dites dans l'étendue de la Commune il n'y a pas non plus de curiosités naturelles. Jusqu'elles aient été faites de main d'homme, nous trouvons ici à propos de citer les Caves de la Graule situées dans la Commune du côté de L'Arrière. Celles-ci sont aujourd'hui presque toutes jusqu'à leur entrée par les bœufs. La route a l'issue est de la hauteur d'un homme de taille moyenne.



— Des traditions orales rapportent que c, est dans ces souterrains, représentés ci-contre, que se tenaient cachés quelques seigneurs et délégués suspects pendant la grande Révolution de 1789. Ces cos rûts n'offrent aucun authenticité, car chacun le conte à sa manière. Quant à moi je pense que ces quatre excavations qui se voient ne sont autre chose que des fouilles.

— Le sol de la Commune ne présente pas de richesses naturelles.

Hydrographie. — Le principal des cours d'eau qui arrosent la Commune, est le ruisseau de Nouilhonne: il coule au N. E. et sert de limite entre L'Arrière et la ville d'Arrière. Il prend sa source au-dessous de Gaillac. C'est là qu'il se jette dans le bûche en amont de Gripiac (N. E. 1/2 N.). Un pont en maçonnerie de forme voûtée permet de traverser ce cours d'eau presque à moitié chemin de L'Arrière à L'Arrière. Ce ruisseau est sujet aux crues et par suite aux débordements: nous citerons surtout l'inondation de 1744, mais de N. qui ravagea la plaine, après celle-ci d'autres inondations ont eu lieu, mais moins fortes.

Le cours d'eau est à sec pendant les $\frac{3}{4}$ de l'année, ce n'est qu'en hiver, le temps des pluies dans cette Région qu'il coule. Le nom de Mouilhonne semble lui avoir été donné, parce qu'il submerge de temps en temps par ses débâchements les terrains d'alentour. Le cours d'eau n'est que préjudiciable que pour la Commune. En bien considérant ses bords on reconnaît qu'ils ont été faits de main d'homme.

Le territoire de la Commune est traversé encore par quatre autres ruisseaux se formant de l'infiltration des eaux pluviales et dont trois coulent sur ses limites.

- Savoir : -

^{1^{er}} Le ruisseau de Ravie qui s'écoule sur la commune de Furdaniel dans l'aggrégation de Dieu, se jette dans la Mouilhonne après avoir couru le chemin Vicinal N° 23. Un pont de forme voûtée en maçonnerie permet de le franchir. Les frais de la construction de ce pont qui date depuis 1832 furent payés de compte à demi avec l'aggrégation de Dieu.

^{2^{ème}} Le ruisseau des Coustelas est de la Région de la première zone de limite entre Espérece et Furdaniel. Le second s'écoule une partie du territoire de Mauressac avec une partie de celui de Furdaniel, au lieu de deux entrant dans Mauressac et sortant dans la Mouilhonne.

^{3^{ème}} Quant au ^{4^{ème}} ruisseau de Morlan, situé longitudinalement l'étendue de la Commune presque en deux parties égales il prend naissance en dessous de la mitraille de Meque et se jette aussi dans la Mouilhonne en aval du pont d'Autouwe et de Furdaniel. Un tunnel en maçonnerie de forme voûtée le traverse au fond de la côte du village sur le chemin Vicinal N° 23 de Morment à Cujac. La construction de ce pont date depuis 1867. De tous ces quatre derniers ruisseaux aucun n'est sujet aux débâchements et sont toujours à sec excepté par les pluies.

Il n'y a dans cette Commune ni canaux ni lacs. Il existe une source d'eau potable, appelée la fontaine Pelbue, elle est à 400 mètres du centre du village et verse son eau dans le ruisseau de Morlan. Le cours des puits de la Commune sont assez salubres.

Aucune source thermique n'existe dans la Commune.

Altitude. On peut donner au territoire trois altitudes: celle de la plaine qui est d'environ 182 mètres; celle du plateau de 322 mètres, et celle des points les plus culminants de 314 mètres. Le point le plus élevé de la Commune est le col de la Noë.

Le climat du pays augmente et décroît entre 4 et 16 heures comme dans toute la région; en d'autres termes il est tempéré.

Le vent d'autan souffle assez fort dans cette Commune par le moins le 1/3 de l'année; il pousse quelquefois avec furie; plus souvent en automne et en hiver qu'en printemps et en été; il est presque toujours suivi par des pluies; dans ces dernières sont aussi plus fréquentes en automne et en hiver que durant les deux autres saisons.

Le vent de l'ouest qui souffle rarement dans la Commune annonce la pluie; il est connu dans la localité sous le nom de vent de St. Gaudens.

Le vent du Nord qui annonce la stabilité du beau temps, précède ou suit toujours l'autan ou le vent de l'ouest; quant au vent de l'Est il n'est pas reconnu dans le pays.

En hiver la température est assez froide dans cette localité; le vent du Sud nous arrive durant cette période très froid; cette froideur lui est communiquée par la chaîne des Pyrénées couverte toujours à cette époque de neige, contre laquelle il frappe avant d'arriver jusqu'à nous. La froideur est ici d'autant plus intense que le village se trouve plus sur la hauteur. La haute température est la même que celle de tous les pays de la région.

Le pays est assez salubre: le vent du Sud influe un peu sur la santé: les personnes fragiles souffrent ordinairement durant ce vent marin, de la tête; les bien portantes sortent même ennuies de leur état normal. Les personnes tombent dans une sorte d'assoupissement, et surtout les vieillards: ce vent provoque aussi le rhume qui dégénère parfois en bronchite.

II

Le chiffre de la population d'après le dernier recensement est de 333 ⁶⁵ (recensement de 1881) Au premier Vendémiaire, an 13, la Commune comptait 355 ⁶⁵, y compris ceux du hameau de Mercadier qui fut détaché

de Turpanil a joint à Mauressac en 1844 en vertu de la loi du 9 Mars de la même année. Cette distraction était sollicitée par Mauressac depuis 1807. L'autorité supérieure n'aurait par donné encore suite à cette demande si une rixe en l'année 1841, le jour des Cendres en, en avait décidé. Un individu de Turpanil y perdit la vie; la rixe eut lieu dans le hameau même avec plusieurs individus de Mauressac; quelques-uns de Mauressac s'y mêlèrent pour agir aussi contre ceux de Turpanil. Il est juste que ce hameau fasse partie de Mauressac, car il est trois fois au moins plus rapproché de cette Commune qu'il ne l'est de Turpanil; seulement il est très regrettable qu'un tel motif aie accéléré cette mesure. Mauressac figure toujours dans le plan cadastral de cette Commune.

En 1841 la population était de 353 habitants, y compris ceux de celle du hameau; en 1846 après la distraction elle ne fut que de 245; en 1851 de 321; en 1856 de 323; en 1861 de 318, en 1866 de 303; en 1872 de 266; en 1876 de 241 et en 1881 de 233, comme il a été déjà dit.

Depuis 1856 la diminution est de 90 habitants. Cette diminution provient de ce que les habitants sont portés depuis quelque temps à résister leurs foyers pour aller habiter la ville.

La commune ne possède pas de sections; quelques métairies forment la population éparse, et le tableau tracé aux Verso fait connaître la formation du chiffre total des habitants dont l'intensité est actuellement de 33 par kilomètre carré.

- Dénombrement -
- de -
- 1881. -

Tableau

N ^o ordre	Désignation du Village et des Métairies	Nombre et		
		Maisons	Métairies	Personnes
1	Village	52	52	162
2	Moure (Métairie)	1	1	4
3	Sabaathe	1	1	4
4	Moullonne (Métairie du Jardinier)	1	1	3
5	Ferret (Métairie)	1	1	6
6	Porde-Basse	1	1	5
7	Marsoula	1	1	2
8	Mercié	1	1	5
9	Esquive	1	1	6
10	Rhynes	1	1	3
11	La Rose (Métairie)	1	1	2
12	Jean-Blanc (Métairie)	2	2	5
13	Gogne	2	2	5
14	Méque	1	1	5
15	Lagrave	1	1	6
16	Mongel	1	2	7
	Total Général	69	70	233

Le Commune ou Conseil municipal le dix (10) décembre 1858 a nommé le titre reconnu suivant.

N ^o ordre	Noms et Prénoms	Qualité	Observations
1	Morgilio Antani	Maire	
2	Linge Germain	Conseiller	
3	Bourguet Raymond		
4	Morgilio François		
5	Gelbrech Raymond		
6	Linge François		
7	Prachou Jean		
8	Gossignol Jean		
9	Cauban Jean		
10	Bouffé Raymond	Adjoint	Présumé le 13 mai 1858

Les fonctionnaires dans cette Commune sont au nombre de cinq

Savoir:

- 1^o Un Instituteur public laïque;
- 2^o Un Gardé Champêtre;
- 3^o Un Gardé particulier;
- 4^o Un Cantonnier Vicinal;
- 5^o Un Cantonnier (voir page)

La Commune dont la population appartient en entier au culte catholique est desservie par un Curé. Cette paroisse relève de l'Archidiocèse de Toulouse & du Diocèse d'Autun.

La Commune pour les Finances appartient à la Trésorerie générale de Toulouse, à la Recette particulière de Muret et à la Perception de Noirmont.

Pour les postes et télégraphes, la Commune dépend du Chef-lieu de Canton (Autun) du ressort de Toulouse.

III

Productions.

Le sol rapporte d'autres plus qu'il se forme des trois principaux éléments en égale quantité; l'argile prédomine un peu dans la composition. Les productions végétales du sol de la Commune consistent en froment ou blé, avoine, maïs, comme céréales; haricots, fèves, pois comme légumes; pommes de terre comme racines alimentaires; quelque peu d'elles comme plantes textiles. Choux, oignon, ail comme produits divers; Bresse, luzerne, quelque peu de sainfoin, vesces (prairies artificielles), quelque peu de foin (prairies naturelles).

De toutes ces productions le blé est la principale: le rendement moyen par année s'élève à 32 1/2 hectolitres; 13 hectolitres environ par habitant. En supposant que chaque habitant consomme annuellement 4 hectolitres en moyenne de cette

céréale dont le rendement moyen par hectare est de 35 hectolitres, la Commune juit en froment au Commerce tous les ans 3032 hectolitres. En 2^{me} lui vient le maïs; année moyenne 2700 hectolitres à raison de 45 hectolitres par hectare. 3^{me} le sarrasin, 440 hectolitres (40 hectolitres par hectare) 4^{me} haricots, 240 hectolitres de récolte, année moyenne. 5^{me} fèves, 104 hectolitres année moyenne. 6^{me} pommes de terre, 215 quintaux métriques, rendement moyen annuel pour toute la Commune; 7^{me} fèves, 1215 quintaux métriques; 8^{me} Orfille, 1600 quintaux métriques; 9^{me} lupuline, 2000 quintaux métriques. 1000 quintaux métriques de sont vendus environ annuellement dans la Commune de ce dernier fourrage. La quantité des autres productions énumérées aussi plus haut, est si minime qu'il n'est plus nécessaire d'en parler.

Le procédé de culture ordinaire est employé dans la Commune. On donne la façon qui convient au sol, pour telle et telle culture qu'il doit recevoir avec la charrue ordinaire à un manœuvre. La culture à bras si fatigante, tend à disparaître dans cette localité. L'assolement biennal est en usage ici: —

1 ^{re} Année ou Sol	Blé, froment.
2 ^{me} Année ou Sol	Maïs, haricots, pois, fèves, etc.
3 ^{me} Année	La rotation recommence.

On pourrait augmenter dans, assez fortes proportions les produits ci-dessus, si les engrais étaient donnés plus abondamment au sol arable.

Les bois dans cette Commune couvrent une assez grande partie de son territoire (1000 hectares) qui donnent en moyenne annuellement 4000 mètres cubes de bois de chauffage (essence de hêtre). On ne donne point lui au reboisement.

Les bois appartiennent aux particuliers, et sont sous l'empire du régime forestier. Ils couvrent presque toute l'étendue des collines du territoire de la Commune, et il n'y en a point dans la plaine de Mouillonne.

Les autres arbres en petite quantité et tous fruitiers que l'on rencontre dans la Commune sont:

Le pommier, le pêcher, l'amandier, le prunier, le cerisier, le châtaignier, et plusieurs arbrisseaux.

Enfin, comme production végétale nous citons encore la vigne, ou le vin dont la culture augmente chaque année, grâce aux plantations annuelles qui se font de cet arbrisseau depuis quelque temps. Il se recolle tous les ans en moyenne 310 hectolitres de vin; ajoutons en passant que le vin, ici est assez léger: (8, 9°) mais il est bien agréable à boire.

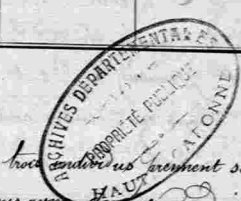
Le Phylloxera n'a pas fait son apparition dans les vignobles de la Commune, ni dans ceux des localités circonvoisines.

— Les animaux de la Commune se répartissent comme l'indique le Tableau ci-dessous. —

Espèce canine	Espèce chevaline	Mulch et ânes	Espèce ovine	Espèce bovine	Espèce ovine	Espèce porcine
38 Chiens	1 Cheval, 20 Poneys.	2 Mulets	1 Tonseau	64 bœufs, 10 vaches	8 bœufs, 438 brebis	10 porcs à long poil pour le sale des particuliers. 2 autres pour l'élevage

— Chasse. — Deux, trois seulement le permis de chasse dans la Commune. Comme gibier, nous avons dans cet endroit: Le lièvre; le lapin; la perdrix rouge; la caille; la grive; l'alouette. Les oiseaux de passage sont: La bécasse; la beccassine; la tourterelle; le corbeau; l'alouette marine; la huppe; etc. Les bêtes sauvages de nos bois sont: Le blaireau; le renard, le chèvrotailleur des poulailiers des campagnes; la fouine; le putois. Des battes sont autorisées de temps à autre pour obtenir ces animaux malproches. Les principaux oiseaux chanteurs du pays sont: Le rossignol; la fauvette; le loiot; le merle; le pinson.

— Produits de toute nature. — Ces produits consistent en quelques mines de carbonate de chaux et d'argile: Tous les deux sont utilisés dans l'agriculture ou modification des sols; on exploite aussi les marais d'argile pour alimenter des



briques d'ans la Commune qui fonctionnent actuellement et où l'on fabrique de la brique de qualité supérieure. Il existe aussi dans la Commune un moulin à vent en très bon état. C'est là toute l'industrie de la localité.

Voies de communication. — Le chemin de G^{re} Communication N^o 2 relie la Commune avec son chef-lieu de Canton (Aubourg); le chemin Vicinal N^o 23, la relie avec Mont et avec Couluse; il la relie aussi avec Favéron (Ouvé); le chemin d'Intérêt Commun N^o 1, partant du chemin Vicinal N^o 25, traverse la Commune et sert de communication entre celle dernière et L'Épée (Ouvé). Le chemin de 3^e Vicinalité N^o 4, dit côté de Martel, part de la Place publique et aboutit après avoir traversé une partie du village, au chemin de G^{re} Communication N^o 25. Le chemin de 3^e Vicinalité N^o 3, dit côté de Marsoula, part du chemin Vicinal N^o 25, traverse une partie des bois de la Commune et rejoint le chemin N^o 1 de Turpaniel à L'Épée, en dessous de la Métairie de Néque. Ce chemin n'est tassé que jusques à la Métairie de Marsoula. Enfin le chemin de Turpaniel à Maucressa, N^o 4, qui part du chemin d'Intérêt Commun N^o 1, et aboutit à la route qui traverse la Commune de Maucressa. Tous ces chemins sont dans un assez bon état.

Les ponts sont au nombre de trois; nous les avons fait connaître en parlant des ruisseaux.

La Commune communique avec son chef-lieu de Canton par le chemin de G^{re} Communication N^o 2, déjà cité; avec le Canton de Mont et le Département par le chemin Vicinal N^o 23, ou par la voie ferrée en partant de Houtouvi ou de Maucressa Station.

— Commerce. —

Le blé et les autres céréales qui se cultivent dans la Commune font son principal Commerce. Le vin donne aussi lieu à un peu de négoce. Il y a en outre dans la Commune, une épicerie, un bureau de tabac et un marchand de Cochons.

Mesures locales usitées. — Pour mesurer les céréales on fait usage au Poisseau la 32^{ème} partie de l'hectolitre. On se sert aussi de cette mesure pour les autres graines; de la pignère qui est le 1/4 de l'hectolitre, du cinquième ou 20 litres. Pour mesurer le bois de chauffage on se sert du bûcher qui équivaut à 3 ~~hectol~~ stères. Quand il s'agit de mesurer le vin, il n'est question que de la juste qui équivaut à 2 litres; la pièce est de la capacité de 300 litres. Pour la superficie des terrains, il est question de l'arpent qui vaut 25 ares 90 centiares; la pignère qui est le 1/4 de l'arpent ou 14 ares 22 centiares; la mesure équivaut au 1/3 de l'arpent ou à 7 ares 11 centiares, et du Poisseau qui est la 32^{ème} partie de l'arpent ou 1 are 77 centiares.

IV

L'Étymologie ou racine de Turpaniel, est apparemment le mot *pyr* qui signifie terre, éminence, montagne. Ce qui le fait supposer ainsi, c'est que le village est construit sur une éminence. Il résulte de *Monuments* trouvés dans les Archives de Fontenay, qu'autrefois le nom de cette commune s'écrivait « Cito Daniel ». Cui dans la vieille matrice cadastrale, le *T* du mot Turpaniel est remplacé par un *i*: (Turvaniel.)

Aucun document concernant l'histoire municipale et les personnages célèbres n'a été retrouvé.

Le Dialecte de la localité se rapproche beaucoup de celui de Coulaines le son sous des mots flatte l'oreille, et on l'entend toujours avec plaisir.

De petites Romances chantées par la jeunesse, sont tous les Chants exécutés dans la localité. Les patriotiques sont celles qui se chantent le plus.

Mœurs. — Les habitants sont hospitaliers, charitables, laborieux, économes. L'agriculture est leur principale occupation. La superstition et les préjugés tendent à disparaître; mais il est encore des habitants qui croient à la sorcellerie qui tiennent certains préjugés du chant de certains oiseaux, par exemple. Le mariage de

de la rue sur le toit, aux alentours de l'habitation, sur la route où l'on chemine
annonce le nuit. Le chant de la chouette perchee sur la cheminée, ou non loin du feu
annonce quelque sinistre.

Costume. — La casquette, la blouse, le pantalon descendant
jusqu'au bas de la jambe, les sabots et les souliers, constituent le principal costume des habitants;
le chapeau de feutre, celui de paille et les bottines y sont aussi à la mode.

Alimentation. — Le pain de blé, la pomme de
terre, les haricots, le sale de cochon, le porc de Canaci, et quelque peu de viande de boucherie cons-
tituent la nourriture principale de la population.

Aucun monument remarquable n'existe dans la Commune.
Le château seigneurial de Turdaniel, construit sur la hauteur comme
le village lui-même, n'offre rien de curieux. On rapportant à une tradition
orale, ce château s'était autrefois une abbaye des Bénédictins, et l'église existante leur
chapelle: aucun document raffermant n'a été découvert.

— Voici des documents de quelque
— intérêt trouvés dans les recherches faites
— aux Archives de la Commune: —

En 1793 la Commune comptait 300 âmes et possédait 4 églises ou chapelles:
celle de St. Blaise, l'église de la Trinité d'aujourd'hui, celle de St. Vincent,
de St. Pierre et de St. Jean qui n'existent plus; on ne reconnaît même pas
le emplacement où s'élevaient ces églises; cependant au Quartier de la Nothe,
dans une petite pièce de terre en nature de champ, on y découvre des débris et briques.

3

La tradition orale rapporte que c'est sur ce lieu qu'était fondée l'église ou chapelle de St Pierre.

Le Curé de la Paroisse, Jean Fères, en l'an 5 de la République Française, se conforma à l'Art. 25 de la loi du 19 Fructidor, relative aux Mesures du Sol Public, et fit en conséquence la déclaration suivante:

« Je suis né à la Rochelle et à l'anarchie, et Attachement à la République et à la Constitution de l'an trois et a signé la présente déclaration avec le Pop^e officier municipal après que ce dernier lui en a eu donné lecture. »

Concernant la famille seigneuriale de Turpaniel, on trouve dans la vieille matrice Cadastrale qui date de 1664: « terres nobles possédées par Messire Jean de Brettes, Dame Françoise de Mauléon et de Fois, Comtesse, Supplices des lieux de Turribail et de Turpaniel »

En 1664 les Finances de la Commune étaient administrées par le Bureau des Comptes et finances de Montpellier.

En 1740 la Commune relevait du diocèse de Périers, Duchaux de Colbosc, pour le spirituel, et de cette dernière ville pour le temporel.

Déclaration par le Curé de la Paroisse concernant les fruits décimaux (dixième) revenant à l'Eglise.

Les fruits décimaux sont partagés en trois portions: M^{re} le Curé en prend la moitié; M^{re} le Evêque de Périers le quart et les Religieux de Bollone un autre quart. Le quart de M^{re} l'Evêque fut affermé le 17 May 1754 pour six ans de huit cent trente livres; celui des Religieux fut affermé le 21 Avril 1757 pour la somme de neuf cent quinze livres; partant la moitié se porte à la somme de mille Vingt cent vingt huit livres. M^{re} Fères récemment Curé n'a rien vu, aperçu que la dernière récolte, laquelle lui a produit environ deux mille cent livres; il ignore à quoi les précédentes ont pu se porter.

— Cette déclaration est appuyée par les deux déclarations suivantes: L'une de l'évêque de Reims, et l'autre des Religieux de Bollone (Abbaye de Cîteaux).

— Ajoutons en passant que ce fut de ce monastère que fut apportée à une époque rapprochée de la révolution, la peste noire qui fit de grands ravages dans la Commune (Une centaine d'habitants en furent mortellement atteints.)

— Note —

— Le premier Vendémiaire an Huit, la Garde nationale ayant été
 « à Novimont avec le drapeau qui était de toile peinte et orné des emblèmes de la
 « Liberté, par ce seul motif, le Citoyen Bonneville Ayral, Commandant
 « la place à Hauterive, ainsi que tout le Canton, a osé en défaire brûler
 « ce qui a été exécuté de suite sur la place de Novimont, après l'avoir lui-même
 « le premier déchiré à coup de sabre. A son exemple la troupe de Ligne a
 « fini de le déchirer et ensuite brûlé; en témoin de quoi avons passé le présent
 « pour que le drapeau peint ne soit réclamé à personne.

— Procès Verbal. —

(Royauté)

— « Le jour du trois vingt trois may de L'an mil huit cent quatre
 « Et le sixième du Règne de Louis Stanislas Xavier par la
 « Grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, Nous Anne Antoine
 « de Broquette Guisson, Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem
 « habitant au château de Mayens délégué par M^r. le Comte de
 « Charolles Sous-Prés de cet Arrondissement à l'effet de recevoir
 « le Serment de fidélité de Messieurs le Maire et Régents du Conseil
 « nous sommes rendus au jour désigné dans la dite Commune accompagnés

heureuse et florissante pendant plus de cent ans, et nous a lui sans réserve
 Et attend avec respect que son Maître lui donne ses biens, nous voulons Louis
 le d'ichuis Et nous ne voulons pour Maître que lui seul et son auguste famille
 « avec le Roi »

De tout ce dessus nous avons mis le procès verbal sur originaux
 et y en a pour rester dans les Archives Communales afin de laisser à nos neveux
 le souvenir de cette époque Mémorable et le deum pour être adressé sans delay
 à Monsieur le Comte de Chazotte qu'il voudra bien se charger de le présenter
 à Monsieur le Comte d'Alignac, Commissaire extraordinaire du Roi à Suone
 « plusieurs Signatures »

Etat des ressources que
 présente la Commune pour le Logement
 et le Cantonnement des troupes (V. l'imprimé des
 Mémoires indiqués dans un des tableaux de la présente Mémoire, page 6)

Renseignements concernant
 le Cantonnement

1 ^o	Population	233 h ^{ts}
2 ^o	Maisons	69
3 ^o	Des hommes pouvant être Cantonnés dans les maisons, établissements, écuries, bâtiments ou abris de toute nature	2050
	dont 3010 dans le village	

2

4° Des chevaux ou mulets pouvant être Contenus dans les écuries, remises, hangars, etc. — 516 num 256 au Village.

— Observation —

Les chiffres ci-dessus sont diminués du 1/3 du 1^{er} Juin au 1^{er} Octobre et du 1/4 du 1^{er} Octobre au 1^{er} Février à cause de la présence des récoltes.

— Renseignements concernant

— le logement des Prêtres —

1 ^{re} Chambres pour officiers	15 dons	13 au Village.
2 ^e des lits pour officiers	15 dons	12 au Village.
3 ^e des lits pour la Croix	128 dons	102 au Village.
Nombre de places pour chevaux	570 animaux et 21 voitures dons	
mulets ou autres voitures	50 animaux et 10 voitures au Village.	

— Observations —

— En tous temps. —

— Annexe au Titre IV. —

Ce fut vers l'année 1820 que l'Enseignement Primaire commença à se donner dans la Commune. Le nom du premier Instituteur

de l'écrit est Calmette. Il débuta comme précepteur des enfants de
l'ancienne Famille Carichou de Tuzdanil.

La municipalité finit par inscrire dans son budget la rémunération
annuelle de 100⁺ pour l'Instituteur Calmette qui consentit en face de ce
sacrifice communal à donner l'Enseignement à tous les enfants de la
Commune.

En 1822, la Commune se trouva sans Instituteur. Le Conseil
municipal fut convoqué pour émettre son avis concernant l'Instituteur Primaire,
ce qu'il exprima ainsi :

Dans le pays nous n'avons pas de Maître d'École, et un de Coulours
se fera payer bien cher; il est donc sage d'attendre un moment plus favorable.
Vers 1840, le nommé Gandelot, Maître d'École, vint occuper
à ce titre la poste de la Commune.

Il n'était appris aux études par ces derniers maîtres que la lecture et un
peu d'écriture. Mais l'Enseignement Primaire en 1848 à l'arrivée de
M. Dupiac, Instituteur, se donna conformément aux programmes de l'époque,
et depuis ce temps tous les Maîtres qui ont exercé dans la localité l'ont donné
de même.

Suivent les noms de tous les
Instituteurs qui ont fonctionné dans la Commune :

M. M. Calmette; Gandelot; Dupiac.
Farr; Tubercare; Belou; Larieu; Sapine

La Maison d'École qui est la propriété de la Commune se compose:

3

De la Salle de Classe ; de la Salle de Mairie ; d'une petite
 Piece pour les Archives de la Commune ; d'une Cuisine ; d'un Chai ou Cave ; de
 trois Chambres à Couches a 3 ou 4 Portes ou Bâillets a la disposition de l'Instituteur. Ses
 dependances sont une cour, un Jardin et des latrines doubles. Il est fait mention de
 toutes ces pieces dans la Notice qui accompagne le plan de la Maison n. 1, Ecole. Ce
 batiment est occupe par un Maître depuis l'année 1873, date de la fin de sa
 construction.

Disons en finissant qu'il existe dans la Commune une Bibliothèque
 populaire scolaire dont la fondation faite sous le auspices de l'Instituteur actuel, remonte
 au 1^{er} Mai 1883. Elle compte actuellement 50 ouvrages. (Le Conseil municipal se
 fait le devoir de voter la somme de 60^{fr} tous les ans pour l'agrandir.) Et qu'il a été crée aussi dans
 la Commune une Caisse des Ecoles a la date du 13 Decembre 1882. (La somme de 60^{fr} est
 votée annuellement a ce effet).

Disons encore que la Municipalité actuelle est assez soucieuse des besoins scolaires
 qu'elle fait approuver toutes les fois que la defaillance l'exige ; que la frequentation scolaire
 est assez reguliere, et que l'instruction s'est propagée sensiblement depuis environ une douzaine
 d'années, dans les masses locales, dans une telle mesure que tous les habitants âgés de 13 a 25 ans
 sont tous lettrés ; que tous les concretes et conjoints de la Commune de la dernière
 année, ont eu signes ; et enfin que le traitement de l'Instituteur est de mille
 cent francs (1100^{fr}) et de 100^{fr} celui de la Directrice des travaux a laquille.

Supplément le 14 Avril 1885.
 L'Instituteur public,

L'arrivé